

## Corfou (Grèce)

No 978

*Nom officiel du bien tel que*

*proposé par l'État partie :* La vieille ville de Corfou

*Lieu :* Région des îles Ioniennes,  
préfecture de Corfou

*Brève description :*

La vieille ville de Corfou est située sur l'île de Corfou (*Kerkyra*), au large des côtes occidentales de l'Albanie et de la Grèce. Ce site ancien occupait une position stratégique à l'entrée de la mer Adriatique. Les fortifications de Corfou furent conçues par des ingénieurs vénitiens renommés et furent utilisées pendant quatre siècles pour défendre les intérêts du commerce maritime de la République de Venise contre l'Empire ottoman. Au fil du temps, les fortifications durent être réparées et en partie reconstruites plusieurs fois, plus récemment sous la domination britannique au XIXe siècle. Les bâtiments pour la plupart de style néoclassique de la vieille ville datent en partie de la période vénitienne et en partie d'époques de construction plus tardives.

*Catégorie de bien :*

En terme de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*. En référence à l'annexe 3 (14, ii) des *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial* (2 février 2005), le bien est une *cité historique vivante*.

### 1. IDENTIFICATION

*Inclus dans la liste indicative :* 28 juin 1999

*Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription :* Non

*Date de réception par le*

*Centre du patrimoine mondial :* 31 janvier 2006

*Antécédents :*

Une première proposition d'inscription a été présentée en 1999. L'ICOMOS a réalisé l'évaluation du bien et recommandé qu'il ne soit pas inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. L'État partie a retiré le dossier de proposition d'inscription avant son examen par la 24<sup>e</sup> session du Bureau du Comité du patrimoine mondial (Paris, juin 2000). Le nouveau dossier diffère principalement du premier par la présence d'une importante analyse comparative et par une vision renouvelée de la zone tampon.

*Consultations :* L'ICOMOS a consulté ses Comités scientifiques internationaux sur les villes et villages historiques et sur les fortifications et le patrimoine militaire.

*Littérature consultée (sélection) :*

Puppi, L., *Michele Sanmicheli, architetto di Verona*, Padoue, 1971.

Agoropoulou-Birbili, A., *The Architecture of the town of Corfu under Venetian rule*, Athènes, 1976 ; *The work of the Corfiot architect I. Chronis*, Technical Chamber of Greece – Corfu Branch, Corfu, 1997 ; *Documentation of archaeological features during British rule* (en grec), Corfu, 1997.

Concina, E., *Città e fortezze nelle tre isole nostre del Levante*, Venise, 1986.

*Corfu: History, urban life, architecture, 14<sup>th</sup>-19<sup>th</sup> c.*, Cultural Association of Corfu, Corfu, 1994.

*Corfu: a Mediterranean synthesis*, Acts of the International Conference, Cultural Association of Corfu, Corfu, 1998.

*Mission d'évaluation technique :* 18-21 septembre 2006

*Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie :* L'ICOMOS a envoyé une lettre à l'État partie le 20 décembre 2006 et l'État partie a fourni des informations complémentaires le 18 janvier 2007. L'ICOMOS a envoyé une deuxième lettre le 30 janvier 2007 et l'État partie a fourni des informations complémentaires le 26 février 2007.

*Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS :* 11 mars 2007

### 2. LE BIEN

#### *Description*

L'île de Corfou (en grec : *Kerkyra*) se trouve dans la mer Adriatique au large de la côte occidentale de la Grèce et de l'Albanie. La vieille ville de Corfou s'étend entre deux forteresses, au milieu de la côte orientale de l'île. L'ancienne citadelle et le Fort Neuf forment deux monuments remarquables dans le tissu urbain. À l'est, le canal creusé par les Vénitiens a transformé le promontoire rocheux sur lequel la vieille citadelle a été fondée en une île surplombant le petit port de Mandraki. La citadelle conserve les imposantes fortifications vénitiennes, restructurées par les Britanniques, disposées sur trois niveaux à l'extrémité du canal relié par une passerelle à la Spianada. Une première enceinte extérieure conduit à la fortification frontale constituée de deux bastions à orillons (Martinengo et Savorgnan) et à une courtine dans laquelle fut percée la principale porte d'entrée (vers 1550). Un pont de pierre enjambe un large fossé le long duquel s'élèvent des casernes datant du XIXe siècle. Un second mur protège la base des deux pics fortifiés. L'accès se fait par une série de rampes et d'escaliers. Un passage voûté conduit au port de Mandraki, qui lui-même conserve une porte monumentale, aujourd'hui fermée. Quelques bâtiments sur différents niveaux, datant principalement du XIXe siècle, ont été conservés. Parmi ceux-ci, les

anciennes geôles vénitiennes, surélevées par les Britanniques, quatre magasins de poudre, l'hôpital, qui s'étend d'un pic à l'autre, deux casernes et l'église Saint-Georges qui a la forme d'un temple dorique (1840).

La structure imposante du Fort Neuf domine le secteur nord-ouest de la vieille ville. Un saillant pentagonal, un demi-saillant et le petit fort de Punta Perpetua sont reliés par un rempart et commandent l'ancien port. De longs tunnels en pente conduisent aux casernes britanniques et aux deux bastions des Sept Vents reliés par une courtine et orientés vers la campagne. Ceux-ci surplombent un large fossé et deux bastions préservés du deuxième mur d'enceinte vénitien. Les deux portes du Fort Neuf subsistent, de même que l'église Panagia Spiliotissa (reconstruite en 1739). La route circulaire autour de la vieille ville suit l'ancien mur d'enceinte, dont il reste quelques vestiges à l'ouest et au sud, et une seule porte, la porte Spilia, sur les quatre d'origine (porte Royale, porte Saint-Nicholas, porte Raimonda).

Les contours de la vieille ville furent déterminés par le manque d'espace et les besoins de défense. Le tissu urbain forme un cœur compact comprenant dix quartiers différenciés par leur forme. Les quartiers alignés sur les trois collines basses (Campiolo, Agion Pateron et Agiou Athanassiou) sont de composition irrégulière et fragmentée, le signe évident de quartiers d'origine ayant survécu à la démolition nécessaire pour la construction des murs d'enceinte. Ils se caractérisent par un réseau de rues radiales, de placettes et de pâtés de maisons compacts groupés autour des églises. Les faubourgs de ces zones, qui font transition, et les quartiers construits dans la continuité des murs d'enceinte sont de forme plus régulière, en particulier ceux qui se déploient derrière la Spianada en un réseau de lignes droites courant d'est en ouest.

Les deux rues principales orientées est-ouest et les axes nord-sud qui autrefois reliaient la vieille citadelle aux quatre portes ouvertes dans le mur d'enceinte suivent un contour ancien. Ce système simple de circulation, dicté par des impératifs stratégiques, contraste avec les ruelles secondaires (les *kantounia*, entre 1 m et 3 m de large) qui forment un réseau complexe d'escaliers et de tunnels voûtés traversant une série de placettes, dont la place Kremasti est un exemple typique.

L'espace restreint de ce périmètre a imposé la construction de maisons d'habitation à plusieurs étages alignées sans distinction en rangs serrés le long des rues. Bien que la vieille ville ait dû compter de nombreuses maisons patriciennes pendant la période vénitienne, seules quelques-unes d'entre elles peuvent être identifiées aujourd'hui, telles que les demeures des familles Ricchi et Yallina (XVIIe siècle). Les façades des maisons de cette époque se caractérisent par des rangées régulières de fenêtres, des balcons en pierre, des arcades au rez-de-chaussée et un revêtement rouge et ocre qui contraste avec les montants en pierre de la porte et des fenêtres. Nombre de maisons possèdent des embrasures ornées de sculptures. Quelques bâtiments publics de la période vénitienne ont survécu : la porte d'un des magasins de grains (1592), la maison du prêtreur sur gages (1630) qui fait partie du palais des gouverneurs, une partie des casernes Grimani au sud de la Spianada.

La tendance à construire en hauteur s'accroît au XIXe siècle lorsque les anciens bâtiments furent surélevés jusqu'à six étages ou, dans la plupart des cas, remplacés par de nouveaux bâtiments qui occupaient souvent plus d'espace que dans le passé en annexant les cours. Les façades plus larges étaient divisées en trois sections verticales, dotées de nombreuses fenêtres, mais tendaient à l'uniformisation, en particulier le long des rues principales, tout en restant sobres dans leur ornementation d'inspiration classique. Des balcons à chaque étage créaient une impression de mouvement et de variété sur les façades.

La Spianada, l'esplanade qui sépare la ville de l'ancienne citadelle, occupe un tiers de la superficie de la vieille ville. Elle fut le plus peuplé des faubourgs au XVIe siècle et atteint sa taille actuelle au XVIIIe siècle, pour des raisons militaires. Elle est encore aujourd'hui bordée de casernes du XVIIIe siècle. À la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle, elle devint un modèle architectural dédié aux activités de loisir et aux fonctions civiques. Les Français l'embellirent en construisant des bâtiments à arcades - le Liston, à l'ouest -, et en plantant des arbres. Sous la domination britannique, elle devint un espace ouvert monumental avec le palais néoclassique Saint-Michel-et-Saint-Georges (1819-1823), autrefois la résidence des gouverneurs, au nord, et au sud le temple ionique circulaire dédié à Maitland : ces deux ouvrages sont l'œuvre de George Whitmore (1775-1862).

Au centre de la vieille ville se trouvent deux grandes places, chacune d'elles partant de l'une des deux rues principales. Sur la place Dimarchion, autrefois le centre culturel et social de la ville vénitienne, qui se trouve sur les pentes de la colline Agiou Athanassiou, s'élève la cathédrale Saint-Jacques du XVIIIe siècle, l'ancienne résidence de l'archevêque latin (reconstruite en 1754) et la *Loggia Nobilei* (1663-1669), transformée en théâtre en 1720 et abritant l'hôtel de ville depuis le début du XXe siècle.

Sur la place Heroon s'élèvent les églises Saint-Jean (antérieure au XVIe siècle) et *Phaneromeni*, une basilique à trois nefs datant du début du XVIIIe siècle et modifiée en 1832 par l'architecte corfiote Ioannis Chronis. Ce dernier a conçu de nombreux bâtiments publics de style néoclassique dans la vieille ville, notamment la Banque ionienne, qui se trouve sur cette même place, le domicile du premier gouverneur grec Ioannis Kapodistrias et le Parlement ionien (1854, restauré après les bombardements de 1943). Au nord de cette place se dresse l'église Saint-Spyridon (1589-1594, modifiée en 1670), qui abrite les reliques du saint patron de la ville et de l'île. Bien que la foi orthodoxe ait été maintenue pendant les siècles d'occupation étrangère, le contact avec l'occident latin influença aussi l'architecture religieuse de la vieille ville, qui présente une forte tradition byzantine. L'église a nef unique, possédant souvent un narthex extérieur plus bas, est beaucoup plus courante que la basilique à trois nefs, bien que chacune reflète les répertoires des styles Renaissance et baroque. La simplicité des façades offre un contraste remarquable avec la décoration intérieure travaillée. De nombreuses églises anciennes ont été agrandies et rénovées au XVIIIe siècle.

### ***Historique et développement***

Corfou, la première des îles Ioniennes rencontrée à l'entrée de l'Adriatique, fut annexée à la Grèce par un groupe d'Érétriens (775-750 av. J.-C.). En 734 av. J.-C., les Corinthiens fondèrent une colonie connue sous le nom de *Kerkyra* au sud de l'emplacement actuel de la vieille ville. Cette ville devint un comptoir de commerce sur le chemin de la Sicile et fonda de nouvelles colonies en Illyrie et en Épire. La côte de l'Épire et Corfou elle-même passèrent sous l'influence de la république romaine (229 av. J.-C.) et servirent de point de départ à l'expansion de Rome vers l'est. Sous le règne de Caligula, deux disciples de l'apôtre Paul, saint Jason, évêque d'Iconium, et Sosipater, évêque de Tarse, introduisirent le christianisme sur l'île.

Corfou passa sous la domination de l'Empire d'Orient au moment de la division en 336 et connut une longue période de troubles, qui commença avec l'invasion des Goths (551). La population abandonna progressivement la vieille ville et s'installa sur la péninsule surmontée de deux pics (les *korifi*) où s'élève aujourd'hui l'ancienne citadelle. Les Vénitiens, qui commençaient à jouer un rôle plus décisif au sud de l'Adriatique, vinrent en aide à une Byzance affaiblie, et par la même occasion défendirent leur propre commerce avec Constantinople contre les intérêts du prince normand Robert Guiscard. Corfou fut prise par les Normands en 1081 et retourna à l'Empire byzantin en 1084.

À la suite de la quatrième croisade et du sac de Constantinople par les croisés en 1204, l'Empire byzantin fut démantelé et, en échange de leur soutien militaire, les Vénitiens obtinrent les bases navales dont ils avaient besoin pour contrôler les mers Égée et Ionienne, y compris Corfou, qu'ils occupèrent brièvement de 1204 à 1214. Au cours du demi-siècle suivant, l'île tomba sous la domination des despotes d'Épire (1214-1267), puis sous celle des Angevins de Naples (1267-1368), qui l'utilisèrent pour appuyer leur politique contre l'Empire byzantin, alors rétabli à Constantinople, et la République de Venise. La petite ville médiévale grandit entre les deux pics fortifiés, le *Castel da Mare* byzantin et le *Castel di Terra* angevin, à l'abri d'un mur défensif fortifié avec des tours. Des écrits de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle relatent une séparation des pouvoirs administratif et religieux entre les habitants de la citadelle et ceux des parties excentrées de la ville occupant ce qui est aujourd'hui la Spianada.

Afin d'affirmer sa puissance navale et commerciale dans le sud de l'Adriatique, la République de Venise profita des conflits internes qui faisaient rage dans le royaume de Naples pour prendre le contrôle de Corfou (1386-1797). Aux côtés de Negroponte (Chalcis), Crète, et Modon (Méthoni), elle formerait l'une des bases à partir desquelles contrer les offensives maritimes ottomanes et servirait à l'avitaillement des navires en route pour la Roumanie et la mer Noire.

Les travaux continus d'amélioration et d'extension du périmètre fortifié médiéval reflètent le rôle économique et stratégique de Corfou au cours des quatre siècles de l'occupation vénitienne. Au début du XV<sup>e</sup> siècle, l'activité était concentrée dans la ville médiévale, avec le développement des équipements portuaires (docks, quais et arsenaux) et se poursuivait avec la rénovation des ouvrages de défense. Au début du siècle suivant, un canal fut creusé, séparant la ville médiévale de ses faubourgs.

À la suite du siège de la ville par les Turcs en 1537 et de l'incendie des faubourgs, un nouveau programme de travaux fut lancé pour isoler davantage la citadelle et renforcer ses défenses. La bande de terre (aujourd'hui la Spianada), dégagée en 1516, fut élargie par la démolition des maisons faisant face aux murs de la citadelle, deux nouveaux bastions furent érigés sur les rives du canal, les murs d'enceinte furent abaissés et les deux *castelli* furent remplacés par de nouvelles structures. Les ouvrages, basés sur des plans dessinés par l'architecte véronais Michele Sanmicheli (1487-1559), furent achevés en 1558, modernisant le système de défense de la ville pour répondre aux progrès rapides de l'artillerie dans les dernières décennies.

Pourtant un autre siège des Turcs en 1571 décida les Vénitiens à se lancer dans un vaste projet couvrant la ville médiévale, ses faubourgs, le port et tous les bâtiments militaires (1576-1588). Ferrante Vitelli, architecte du duc de Savoie, implanta un fort, le Fort Neuf, sur la colline de Saint-Marc à l'ouest de la vieille ville, commandant le territoire environnant et la mer, ainsi que les 24 banlieues protégées par un mur entouré d'un fossé avec des bastions et quatre portes. Des bâtiments militaires et civils furent construits et le port de Mandraki du XV<sup>e</sup> siècle fut restructuré et agrandi. Dans le même temps, la ville médiévale fut convertie à des usages plus spécifiquement militaires (la cathédrale fut transférée dans la nouvelle ville au XVII<sup>e</sup> siècle) et devint l'ancienne citadelle.

Entre 1669 et 1682, le système de défense fut encore renforcé vers l'ouest par un second mur, l'œuvre de l'ingénieur militaire Filippo Vernada. En 1714, les Turcs cherchèrent à reconquérir Morea (le Péloponnèse) mais la résistance vénitienne se durcit quand les forces turques s'approchèrent de Corfou. Le soutien de la flotte de la chrétienté et une victoire autrichienne en Hongrie en 1716 aidèrent à sauver la ville. Le commandant des forces vénitiennes à Corfou, Giovanni Maria von Schulenburg, s'inspira des dessins de Filippo Vernada pour mettre une touche finale à ce grand ensemble fortifié. Les défenses externes occidentales furent renforcées par un système complexe d'ouvrages en avancée sur les hauteurs de deux montagnes, Abraham et Salvatore, et sur le fort intermédiaire de San Rocco (1717-1730).

Le traité de Campo Formio (1797) marqua la fin de la République de Venise et vit Corfou passer sous domination française (1797-1799) jusqu'à ce que la France se retire devant l'alliance russo-turque qui fonda la république fédérative des Sept-Îles, dont Corfou devint la capitale (1799-1807). Le nouveau tracé des délimitations territoriales en Europe après la chute de Napoléon fit de Corfou, après une nouvelle et brève occupation française (1807-1814), un protectorat britannique qui dura un demi-siècle (1814-1864).

En tant que capitale des États-Unis des îles Ioniennes, Corfou perdit son importance stratégique. Sous le gouvernement du lord haut-commissaire britannique, Sir Thomas Maitland (1816-1824), l'activité de développement se concentra sur la Spianada; son successeur, Sir Frederic Adam (1824-1832), tourna son attention vers des ouvrages publics (construction d'un aqueduc, restructuration de l'ancienne citadelle et ajout de

bâtiments militaires aux dépens des bâtiments vénitiens, reconstruction et surélévation des immeubles d'habitation de la ville) et la réorganisation du système éducatif (la nouvelle Académie ionienne fut ouverte en 1824), qui contribua à la montée des intérêts intellectuels que l'occupation française avait suscités. À la même époque, les Britanniques commencèrent à démolir les fortifications extérieures à l'extrémité ouest de la ville et à construire des zones résidentielles à l'extérieur des murs de défense.

En 1864, l'île fut rattachée au Royaume des Hellènes. Les forteresses furent désarmées et plusieurs tronçons du mur d'enceinte ainsi que les défenses furent progressivement démolis. L'île devint une destination de vacances prisée par l'aristocratie d'Europe. La vieille ville fut gravement endommagée par des bombardements en 1943. Aux pertes humaines s'ajouta la destruction de nombreux bâtiments d'habitation et publics (le Parlement ionien, le théâtre et la bibliothèque), quatorze églises et plusieurs édifices dans l'ancienne citadelle. Dans les dernières décennies, la croissance progressive de la nouvelle ville s'est accélérée avec l'expansion du tourisme.

### **3. VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE, INTEGRITÉ ET AUTHENTICITÉ**

#### *Intégrité et authenticité*

##### *Intégrité*

La vieille ville de Corfou est un port méditerranéen fortifié qui conserve des traces de l'occupation vénitienne, dont l'ancienne citadelle et le Fort Neuf, mais surtout de la période britannique.

Des mesures légales strictes promulguées après la Seconde Guerre mondiale et l'établissement d'une liste des villes à protéger en tant que monuments culturels en 1967 ont fourni la base pour le contrôle des modifications et la possibilité de conserver l'intégrité de la ville. Pendant la période britannique, trois forts furent préservés : l'ancienne forteresse, le Fort Neuf et la petite île de Vidos. Le plan prévoyait la démolition de tous les forts occidentaux. Les Britanniques ont en effet démolit le côté sud-est en 1937 et le fort de Sotiros en 1938 pour laisser de l'espace aux prisons. Dans les anciennes et nouvelles forteresses, l'intervention britannique s'est rapportée à des restructurations et à quelques ajouts.

La forme globale des fortifications a été conservée. Néanmoins, comme la plupart des fortifications, Corfou a subi de nombreux et sévères assauts militaires, entraînant des destructions, des démolitions et des reconstructions. Les interventions du XIXe siècle et la reconstruction après la Seconde Guerre mondiale ont en fait amenuisé le tissu historique du bien. Seule une partie relativement petite des structures date réellement de la période vénitienne.

##### *Authenticité*

De petite ville byzantine, Corfou s'est développée selon un modèle urbain occidental, qui se reconnaît à tous les niveaux culturels ainsi que dans la structure et la forme de la ville. La vieille ville de Corfou occupe aujourd'hui le même espace que l'ancienne ville dont elle reflète encore

la disposition, avec les deux fortifications, l'espace ouvert de la Spianada, le noyau urbain compact avec ses différents quartiers et ses rues. Le tissu urbain a été formé par des siècles de démolition et de reconstruction dictés par les besoins militaires. Au XIXe siècle, les Britanniques furent les premiers à démanteler le système complexe de défense vénitien, dont l'échelle est amplement illustrée par de nombreux relevés cartographiques. L'exemple britannique fut suivi par le gouvernement grec après 1864.

Environ 70 % des bâtiments antérieurs au XXe siècle datent de la période britannique. Il n'y a pas eu de grandes ouvertures à Corfou comme cela s'est souvent fait dans de nombreuses fortifications. Quelques habitations ont connu des modifications au XXe siècle, comme l'ajout d'un étage supplémentaire.

Les bombardements de la Seconde Guerre mondiale ont détruit quelques maisons et bâtiments de la vieille ville, en particulier dans la partie ouest, où des pâtés de maisons entiers ont été détruits. Les bâtiments ainsi perdus ont été en partie remplacés par de nouvelles constructions dans les années 1960 et 1970.

Ces interventions représentent un moment particulier de l'histoire ; elles expriment les préférences esthétiques de leur temps qui les distinguent clairement des constructions précédentes. L'existence d'une riche documentation sur l'ancienne forme de la ville a permis d'effectuer des interventions documentées sur des bâtiments existants.

Les fortifications de Corfou et les sites urbains historiques ont subi différents conflits armés et les destructions en résultant. La forme actuelle de l'ensemble résulte des travaux entrepris aux XIXe et XXe siècles, même s'ils ont respecté le dessin global des phases précédentes, en particulier l'époque vénitienne.

L'ICOMOS considère que l'ensemble fortifié de Corfou est authentique en dépit de ses nombreuses restructurations dues à sa position militaire d'une importance stratégique majeure. Il a été impliqué activement dans de nombreux conflits, qui ont pris place à ce point de contact entre l'Occident et l'Orient méditerranéen, du XVe au XXe siècle. Il a été reconstruit à plusieurs reprises et modifié en fonction de l'évolution des armes d'attaque et des principes de la défense, successivement par les Vénitiens et les Britanniques. L'intégrité de l'ensemble fortifié, dans son état de conservation actuel, exprime de manière satisfaisante sa valeur exceptionnelle.

L'ICOMOS considère que le site urbain de Corfou est représentatif d'une histoire urbaine en étroite association avec le dispositif des forts et des remparts. L'ICOMOS considère toutefois que l'authenticité et l'intégrité du tissu urbain sont principalement celles d'une ville néoclassique.

En conclusion, l'ICOMOS considère que l'authenticité et l'intégrité de l'ensemble fortifié de Corfou permettent d'exprimer sa valeur exceptionnelle.

#### *Analyse comparative*

L'analyse comparative incluse dans le dossier de proposition d'inscription de 2006 se réfère aux villes fortifiées méditerranéennes suivantes : Rhodes, La Valette, Dubrovnik, Trogir et Héraklion. Dans les informations

complémentaires fournies par l'État partie, la comparaison a été étendue à plusieurs autres villes portuaires d'Italie, du Proche-Orient et de la côte Dalmate. Corfou se distingue en partie par ses vestiges archéologiques datant du VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et de la période byzantine.

L'État partie affirme que Corfou se distingue par les influences européennes qui l'ont marquée et par son identité façonnée par son rôle à un carrefour de civilisations. Les fortifications de la période vénitienne, conçues par les architectes Sanmicheli, conférèrent à Corfou un rôle majeur en tant que l'une des bases militaires stratégiques de Venise à l'entrée de la mer Adriatique. C'est aussi une des rares zones qui, ayant échappé à l'occupation ottomane, a conservé son caractère occidental.

Il y a un grand nombre de fortifications dans la région orientale de la Méditerranée, parmi lesquelles La Valette et Dubrovnik sont certainement les plus imposantes. La République maritime de Venise établit son règne par une série de fortifications le long de la côte Dalmate, et Corfou en faisait partie. L'Empire ottoman dominait l'intérieur des Balkans et la partie orientale de la Méditerranée, y compris la vieille ville de Rhodes et la ville d'Héraklion sur l'île de Crète. À partir du XIV<sup>e</sup> siècle, Dubrovnik devint une république autonome, rivale de Venise. La Valette fut dominée par les chevaliers de Malte et demeura le port fortifié le plus important de cette partie de la Méditerranée jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle.

L'ICOMOS considère que Corfou occupait certainement une position stratégique importante à l'entrée de la mer Adriatique. Pour cette raison, elle a dû aussi faire face aux nombreuses attaques des Ottomans. Historiquement, le bien trouve ses origines dans l'Antiquité, mais architecturalement le bien représente un fort typique de la Renaissance, reconstruit plusieurs fois. Le parc immobilier est de style néoclassique, mais ne présente pas de traits architecturaux particuliers qui pourraient le distinguer.

L'ICOMOS considère que l'étude comparative associée au nouveau dossier est satisfaisante et qu'elle permet une évaluation convenable de la valeur du bien.

#### ***Justification de la valeur universelle exceptionnelle***

L'État partie considère que Corfou présente une valeur universelle exceptionnelle pour les raisons suivantes :

La vieille ville de Corfou, de renommée internationale, est une entité culturelle unique d'une grande valeur esthétique, laquelle se reconnaît dans la structure et la forme de la ville qui fut autrefois entourée d'un mur d'enceinte, ainsi que dans ses arts, ses lettres et sa vie sociale. La vieille ville se développa historiquement, en osmose avec les caractéristiques des deux mondes de la Méditerranée, l'Orient et l'Occident. Elle a été conservée, vivante et en grande partie intacte, jusqu'à nos jours.

Le système de défense et le tissu urbain ont été conçus et développés pendant la période vénitienne, du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, puis par l'Empire britannique au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

L'importance des fortifications de Corfou pour l'histoire de l'architecture défensive est immense. Du point de vue technique et esthétique, elles constituent un des plus glorieux exemples préservés, non seulement en Grèce mais dans tout l'Est méditerranéen. À plusieurs occasions, Corfou eut à défendre l'empire maritime vénitien contre l'armée ottomane.

Néoclassique dans son architecture, la ville ancienne témoigne dans la durée de l'influence architecturale et culturelle européenne dans les Balkans, alors principalement dominés par l'Empire ottoman. Corfou est aussi importante pour l'étude du développement des immeubles à plusieurs étages, car c'est la première ville grecque dans laquelle l'idée de propriété horizontale est apparue. Le caractère composite de la ville, résultant de son histoire et de sa capacité à assimiler différentes influences sans conflit, a conduit au développement d'une atmosphère cosmopolite particulière au symbolisme européen marqué.

#### *Critères selon lesquels l'inscription est proposée :*

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères i, ii et iv.

*Critère i :* Selon l'État partie, les forts de Corfou sont d'une haute importance pour l'architecture militaire du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. Les ouvrages et les fortifications ont requis tout le génie créateur des grands architectes et ingénieurs qui ont uni et organisé leurs efforts grâce auxquels la science et l'art ont triomphé de la nature.

L'ICOMOS considère que les fortifications de Corfou illustrent l'architecture militaire de la Renaissance tardive, dans une position géographique remarquable. Le site défensif a gardé sa structure générale à travers plusieurs sièges et reconstructions successifs. Il serait toutefois excessif de dire que le critère i est pleinement illustré par le site.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

*Critère ii :* Selon l'État partie, Corfou est unique pour sa conservation de traces, depuis le VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C., des influences corinthiennes, macédoniennes, romaines, byzantines, angevines, vénitienes, françaises, britanniques et grecques. Corfou n'a jamais connu la haine religieuse, politique ou raciale.

L'ICOMOS considère que les principales caractéristiques du bien sont ses fortifications et la vieille ville, qui résultent d'influences modernes. La référence faite aux périodes vénitienne, britannique et grecque est commune à la plupart des sites méditerranéens. Il n'existe donc pas suffisamment d'éléments pour confirmer ce critère.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

*Critère iv :* Selon l'État partie, la structure et la forme de Corfou ont été gardées en état plus ou moins inchangé et ont conservé leurs caractéristiques de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance. Les bâtiments d'habitation de Corfou qui prirent la forme d'immeubles à plusieurs étages, comme cela s'est pratiqué durant la période vénitienne et

continua de se développer au XIXe siècle, sont un type de bâtiment très intéressant, unique en Grèce de par son apparition précoce, et précieux pour l'étude du développement historique de la propriété horizontale depuis ses origines jusqu'à la forme particulière qu'elle revêt aujourd'hui.

L'État partie se réfère aux bâtiments néo-classiques à plusieurs étages de la vieille ville comme étant d'un intérêt particulier dans le contexte de la Grèce. L'ICOMOS ne considère pas que cela soit suffisant pour justifier ce critère.

En revanche, l'analyse comparative fournie par le dossier de proposition d'inscription de 2006 met en évidence le caractère remarquable du système défensif de Corfou, caractéristique des fortifications de l'époque vénitienne. L'ICOMOS considère que les fortifications de Corfou figurent parmi les plus importantes de l'Est méditerranéen. Conçues par les Vénitiens, elles ont démontré la qualité de leur conception par les nombreuses attaques auxquelles elles ont résisté avec succès. Même si le bien a subi des réparations et des reconstructions après divers dommages, il a conservé sa forme globale.

L'ICOMOS considère par conséquent que ce critère est applicable.

L'ICOMOS considère que la valeur universelle exceptionnelle est démontrée et que le bien proposé répond de manière satisfaisante au critère iv.

#### 4. FACTEURS AFFECTANT LE BIEN

Le dossier de proposition d'inscription comprend une identification des facteurs suivants.

Les pressions du développement se lisent en particulier dans le besoin qu'éprouvent les habitants d'apporter des modifications aux bâtiments existants, en particulier des surélévations. Dans la vieille ville, une partie du parc immobilier a été repris par des couches sociales plus pauvres qui ont des moyens limités pour payer des réparations coûteuses. Les problèmes qui ont requis des interventions spéciales concernent les faiblesses structurelles des bâtiments. Toutefois, de récents travaux de rénovation ont déjà amélioré la situation.

La ville connaît des problèmes d'environnement liés à l'humidité et aux risques de fortes pluies susceptibles de provoquer des inondations. Corfou n'est pas située sur une zone à sérieux risques sismiques. Les incendies sont retenus comme un risque possible mais ont été rares par le passé. Seuls 6 % des touristes sur l'île visitent la vieille ville.

En plus de ces facteurs, l'ICOMOS s'inquiète de la superficie importante de la zone tampon. Une attention particulière est requise pour s'assurer qu'aucun bâtiment élevé n'est construit dans la zone tampon.

L'ICOMOS considère que la principale menace pesant sur le site réside dans le risque d'initiatives privées mal contrôlées affectant le parc immobilier, à l'intérieur du site

et dans la zone tampon. L'ICOMOS recommande une grande vigilance sur ce point.

#### 5. PROTECTION, CONSERVATION ET GESTION

##### *Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon*

Le site proposé à l'inscription est formé des deux forteresses et de la ville ancienne située entre elles ; il occupe une surface de 70 hectares.

L'ICOMOS considère que le site proposé pour inscription est défini de manière appropriée.

La zone tampon dans sa nouvelle définition couvre un espace urbain assez important et homogène. Elle comprend de nombreux éléments de la ville néoclassique, des espaces verts et des extensions urbaines plus récentes. Elle comprend aussi des monuments anciens, byzantins, de nombreux espaces de fouilles archéologiques et des musées. Formant un ensemble homogène, la zone tampon occupe une surface de 162 hectares. La bande côtière, au nord de la zone tampon mais n'en faisant pas partie, est une propriété publique sous la tutelle du ministère du Commerce maritime et géré par l'autorité du port de Corfou. À ce titre, c'est un espace clos à fonction portuaire. Toute intervention modifiant sa structure bâtie doit être soumise à l'approbation des autorités locales et ministérielles, dont le ministère de la Culture.

L'ICOMOS considère que la zone tampon définie ainsi que les dispositions réglementaires pour sa gestion sont appropriées.

##### *Protection*

##### *Protection légale*

La responsabilité de la protection est partagée par plusieurs institutions et les décrets y afférents : le ministère de la Culture (décision ministérielle de 1980), le ministère de l'Environnement, de l'Urbanisme et des Travaux publics (décret présidentiel de 1980) et la municipalité de Corfou (décret présidentiel de 1981).

Par ailleurs, la loi grecque sur le rivage des villes et des îles en général s'applique sur toute l'étendue du site et de sa zone tampon, pour laquelle la distance de contrôle va jusqu'à 500 m pour toute intervention risquant de modifier le paysage urbain, le paysage naturel et la situation archéologique. Les parties concernées par l'application de ces dispositions sont le ministère de la Culture, le ministère de l'Environnement et le Comité architectural de la municipalité de Corfou à travers la délivrance du permis de construire. Par ailleurs, toute modification impliquant une action sur les fonds marins est soumise au département des antiquités du ministère de la Culture.

L'ICOMOS remarque qu'il y a deux nouvelles dispositions qui concernent Corfou. La première est la loi sur la protection des antiquités et du patrimoine culturel en général (n° 3028/2002), qui est liée aux plans pour l'urbanisme et le paysage et améliorera la protection

autour de monuments inscrits. La seconde est l'établissement d'une nouvelle Commission pour les antiquités byzantines et post-byzantines indépendante en 2006.

### **Conservation**

#### *Historique de la conservation*

L'intervention du gouvernement grec concernant les forteresses, pour en assurer la conservation et la restauration dans l'intérêt de l'histoire et du patrimoine, a commencé en 1922.

Comme indiqué ci-avant, la ville a souffert de bombardements pendant la Seconde Guerre mondiale. La reconstruction de la ville ancienne a alors été gérée par le ministère de la Reconstruction grec, jusqu'en 1967. Différentes décisions concernant la réaffectation des locaux et des espaces de l'ancienne citadelle ou de palais urbains ont été prises depuis, par exemple pour les archives de Corfou, la bibliothèque publique, l'université des îles Ioniennes, l'académie de musique. À compter de 1967, la ville a été classée comme ensemble urbain historique et les forteresses comme monuments historiques.

La mise en œuvre d'une politique de conservation patrimoniale active remonte au début des années 1990, par des actions programmées basées sur des études historiques et dans le respect de normes de restauration suivant les critères internationaux. La citadelle et le Fort Neuf ont fait depuis l'objet de dix-neuf programmes de conservation et de mise en valeur. Ils ont été mis en œuvre ou sont en cours de réalisation, sous la conduite de l'Office de restauration et de conservation des forts. Ces travaux ont porté principalement sur le système des fortifications et sur la restauration des bâtiments aujourd'hui affectés à des activités publiques.

#### *État actuel de conservation*

Les politiques actives de restauration et de mise en valeur des éléments fortifiés et de la citadelle, conduites depuis une quinzaine d'année, ont apporté un état de conservation généralement acceptable, permettant l'expression de la valeur exceptionnelle de cette partie du bien.

Des résultats notables ont été obtenus dans la remise au niveau des normes patrimoniales des parties les plus importantes du tissu urbain. Il reste cependant de nombreux travaux à compléter ou à entreprendre.

Le bilan actuel de l'entretien des bâtiments de la vieille ville est le suivant : 11 % de bâtiments sont en excellent état, 55 % en bon état général, 31 % en état médiocre nécessitant à terme une intervention, 3 % dans un état réclamant d'urgence une intervention.

#### *Mesures de conservation actives*

Actuellement, neuf programmes complémentaires de restauration des ensembles fortifiés sont en cours d'étude, dont sept sont des programmes autonomes de l'Office et deux des projets en coopération.

La restauration du tissu urbain de la ville fait l'objet de huit programmes de restauration achevés ou en cours, pour un montant de plus de dix millions d'euros. Quatre sont conduits par la municipalité seule et quatre en coopération, les deux principaux étant la restauration des rues de la ville (4,1 millions d'euros) et la réhabilitation du quartier juif (1,8 million d'euros).

Différents fonds ont été alloués et les programmes appliqués depuis une dizaine d'année, dans le but de restaurer les nombreux bâtiments publics de la ville et d'encourager les propriétaires privés à mener des actions de conservation patrimoniale, sur les façades notamment. Les actions du programme urbain de réhabilitation se sont élevées pendant cette période à une moyenne de 1 million d'euros par an, avec 0,3 million d'euros par an pour les forteresses, 0,4 million d'euros par an pour les programmes archéologiques. L'ensemble des restaurations et travaux immobiliers menés par l'Université s'élève à 13 millions d'euros.

L'application des nouvelles dispositions légales de protection (loi de 2002 notamment) ont entraîné une consolidation des fonds engagés dans la restauration et l'entretien de la ville historique et des forteresses.

L'ICOMOS considère que l'ensemble des mesures prises ont contribué à un bon état de conservation du bien, lui permettant d'exprimer sa valeur exceptionnelle.

### **Gestion**

#### *Structures de gestion et processus, y compris les processus traditionnels de gestion*

Le ministère de la Culture assure la protection des monuments historiques et des sites archéologiques (loi de 1967, amendée en 1980). Cela se traduit par des dispositions pour interdire la destruction des bâtiments sous sa protection, des prescriptions pour la restauration, en particulier des façades, et le contrôle de la conformité des actions des autorités municipales et régionales. Il protège directement 35 monuments historiques et neuf bâtiments contemporains (construits depuis 1830) dans le site proposé pour inscription, et 21 monuments historiques et de nombreux bâtiments contemporains dans la zone tampon.

Le ministère de l'Environnement contrôle tous les projets affectant l'environnement naturel et paysager (loi de 1980). Il contrôle l'application des dispositions concernant le permis de construire par les municipalités (loi de décentralisation de 1981).

La municipalité de Corfou assure le suivi du développement des constructions et gère différents plans d'urbanisme et de gestion de biens en concertation avec les services ministériels. Les plans comprennent : le programme général d'urbanisme (1987), le plan d'urbanisme (1958), le programme pour le développement local (1998) et des plans d'action pour la vieille ville, les fortifications et le tourisme.

Un plan d'action urbaine en accord avec le plan de gestion du site proposé pour inscription vient d'être adopté (2005), pour la période 2006-2012.

L'ICOMOS considère que le système de gestion est satisfaisant, en tenant compte des procédures de concertation associées au plan de gestion.

#### *Plans de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation*

Dans le cadre de la nouvelle proposition d'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO, un plan de gestion a été élaboré entre les différentes parties déjà évoquées (ministères, municipalité), rejointes par la Région des îles Ioniennes et la Chambre technique grecque (TCG). Ils constituent depuis lors un Comité de pilotage officiel, doté des pouvoirs de planification et en charge du suivi général des projets et programmes associés au site. Un coordinateur est en charge de l'instruction des dossiers et du suivi financier ; il a aussi pour mission de faire des propositions au Comité de pilotage.

Le coordinateur travaille également avec le Comité des propriétaires et usagers du site, pour déterminer les actions à venir.

Les objectifs principaux du plan à six ans concernent :

- La protection et la conservation du site, en particulier le suivi et l'évaluation du patrimoine et de son état ; un programme de préconisations techniques pour les façades d'immeubles (architecture, matériaux, etc.) et d'accompagnement des propriétaires ; le maintien des grands équilibres pour conserver une vie urbaine équilibrée.
- Un travail sur les accès à la ville et le contrôle du trafic urbain (autorisation sélective d'entrée, parkings pour les riverains, transports en commun) ; sur la mise en place de voies piétonnes protégées et de pistes cyclables au sein de la vieille ville.
- Un programme de documentation scientifique et d'action pédagogique envers le public (signalétique, informations aux entrées, documentation générale et parcours patrimoniaux...) ; le développement de l'accueil des touristes et d'actions ciblées (parcours à thèmes, projets concertés avec les voyagistes, etc.).
- Une action de promotion du tourisme patrimonial, car seulement 6% des touristes de l'île (1,1 million) visitent actuellement le site de la vieille ville et des forts.

L'ICOMOS reconnaît les efforts récents du plan de gestion à six ans, incluant un Comité de pilotage et un Comité des usagers et propriétaires, ainsi que la présence du coordinateur. L'ICOMOS considère que le plan de gestion proposé est satisfaisant, tout en recommandant de veiller à la compétence technique et à la qualité de l'équipe exécutive autour du coordinateur, ainsi qu'à ses liens avec les services de la municipalité en charge de la vieille ville.

#### *Implication des communautés locales*

La municipalité de Corfou a toujours joué un rôle moteur dans l'entretien et la mise en valeur de son patrimoine urbain, militaire et archéologique. Tant les dispositions légales de décentralisation que l'ensemble des actions concertées proposées dans le plan de gestion renforcent ce rôle majeur de la municipalité. Elle intervient à travers un service technique de la vieille ville et un comité d'architecture.

La préfecture de Corfou est également impliquée dans le plan 2006-2012.

La prise en compte des usagers et des propriétaires ainsi que des professionnels du tourisme est inscrite dans le plan de gestion à six ans.

#### *Ressources, y compris nombre d'employés, expertise et formation*

Les ressources financières sont allouées par le ministère de l'Environnement, de l'Urbanisme et des Travaux publics, le Fonds de financement archéologique, le ministère de la Culture et la municipalité de Corfou. Nous avons vu que ces différents partenaires institutionnels ont engagé des fonds significatifs dans des actions récurrentes ou des programmes spécifiques depuis plusieurs années. Le plan de gestion les renforce en termes de montants alloués et d'actions concertées à venir.

Les ressources humaines reposent sur des entreprises locales déjà entraînées à travailler avec la municipalité et les ministères compétents, en se conformant aux critères patrimoniaux. Un effort important est également effectué pour avoir des cadres (historiens, archéologues et techniciens) formés par l'université des îles Ioniennes. Des accords ont été signés à ce sujet avec l'École d'architecture et l'École polytechnique d'Athènes. La Chambre technique grecque est à même de jouer un rôle de conseil et d'orientation scientifique.

Corfou entretient de bonnes relations avec diverses institutions académiques. Elle participe aussi à un réseau de villes méditerranéennes historiques et organise régulièrement des réunions de travail et des conférences universitaires sur les problèmes que rencontre le patrimoine bâti de la ville.

L'ICOMOS considère que la mobilisation active des fonds nécessaires à la conservation, ainsi que les ressources humaines et les compétences disponibles, sont satisfaisantes.

En conclusion, l'ICOMOS considère que les mesures prises pour la protection et la conservation du site sont appropriées, et qu'elles bénéficieront pleinement, dans les années à venir, du plan de gestion élaboré pour 2006-2007.

## **6. SUIVI**

Seize indicateurs de suivi ont été définis pour le bâti et l'urbanisme de la vieille ville, la plupart à cinq ans ; mais les plus importants sont révisés tous les deux ans, les travaux à faire et les devis en particulier. Six indicateurs de travaux ont également été définis pour les forts.

Le suivi du patrimoine et ses indicateurs sont sous la responsabilité directe du service municipal de la vieille ville, et, pour l'archéologie, du service ministériel des antiquités. Ces indicateurs sont également examinés par les ministères de la Culture et de l'Environnement, qui interviennent notamment par leurs financements.

Le plan de gestion renforce la programmation concertée entre les différentes instances, mais aussi entre les différents niveaux de compétences techniques.

L'ICOMOS estime que les indicateurs et la politique de suivi sont à même de favoriser l'expression des valeurs universelles exceptionnelles du site.

## **7. CONCLUSIONS**

L'ICOMOS considère que l'application de la zone tampon continue, telle qu'elle a été proposée par le nouveau dossier, constitue un niveau de protection acceptable.

L'ICOMOS considère que l'application du plan de gestion tel qu'il a été défini dans la dernière version de la proposition d'inscription constitue un bon outil de gestion afin d'exprimer la valeur universelle exceptionnelle du bien.

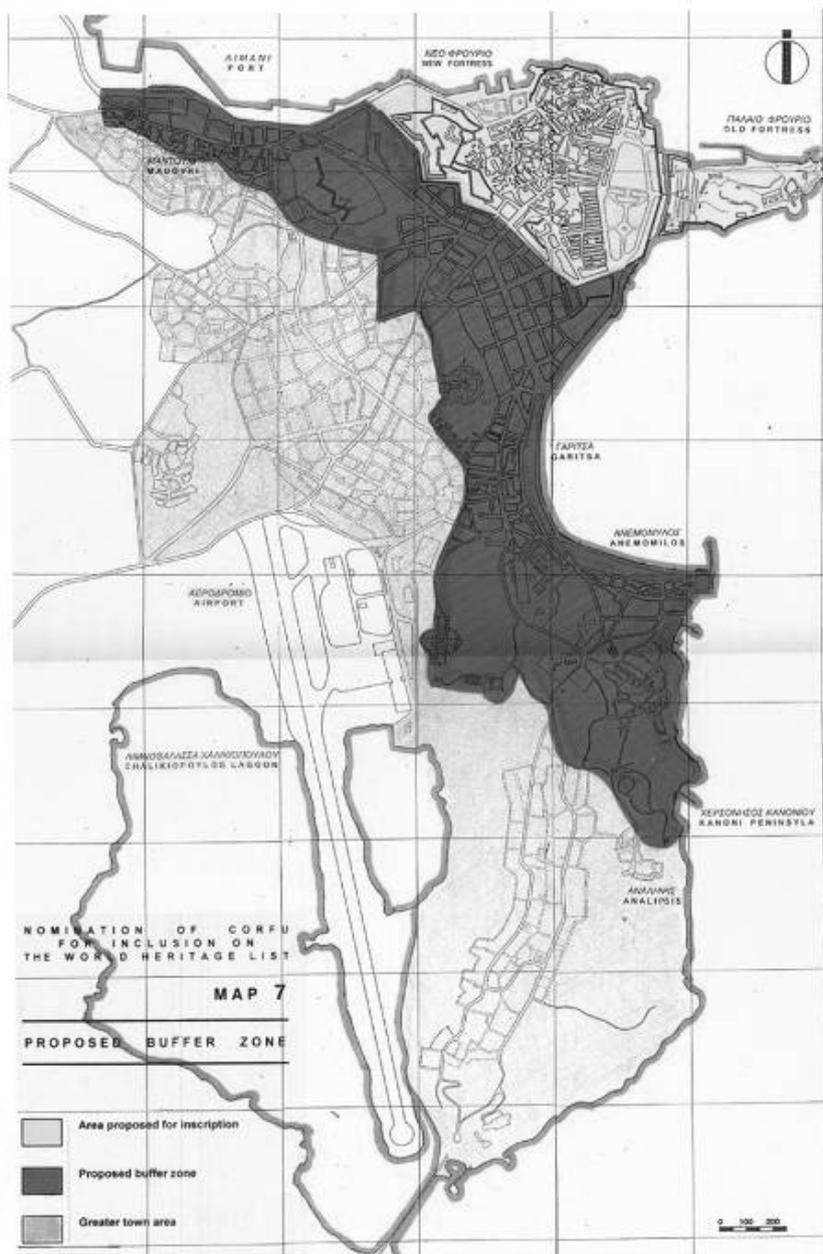
### ***Recommandations concernant l'inscription***

L'ICOMOS recommande que la vieille ville de Corfou, Grèce, soit inscrite sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du *critère iv* :

#### ***Déclaration de valeur universelle recommandée***

L'ensemble des fortifications et de la vieille ville de Corfou occupe un emplacement stratégique à l'entrée de la mer Adriatique. Historiquement, ses racines remontent au VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et à l'époque byzantine. Il a donc été soumis à des influences diverses de différents peuples. À partir du XV<sup>e</sup> siècle, Corfou fut sous domination vénitienne pour une durée de quatre siècles, puis passa sous l'autorité des gouvernements français, britannique et grec. À plusieurs reprises, Corfou eut à défendre l'empire maritime vénitien contre l'armée ottomane. Les fortifications de Corfou formaient un exemple bien pensé d'ingénierie militaire, conçu par les architectes Sanmicheli, et ont prouvé leur valeur à l'épreuve du feu. Corfou possède une identité spécifique qui se reflète dans la conception de son système de fortification et dans son ensemble de bâtiments néoclassiques. Corfou se range par conséquent aux côtés d'autres grandes villes portuaires fortifiées de la Méditerranée.

***Critère iv*** : L'ensemble urbain et portuaire de Corfou, dominé par ses forteresses d'origine vénitienne, constitue un exemple architectural de valeur universelle exceptionnelle à la fois par son authenticité et son intégrité.



Plan indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription



**Vue générale de la ville**



**Ancienne Citadelle**



**Rue de Corfou**



**Habitations vénitiennes**